



Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le jeudi 15 septembre 2022
Sous la présidence de M. Noël DIMARCQ
Vice-Président Recherche
et la coprésidence de
M. Stéphane AZOULAY
Vice-Président Formation

N°8/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, M. BAILLY-BECHET Marc, Mme BARANES Angéla, Mme BERTONE Manuela, Mme BERTRAND Marie-France, M. BIZIOU Mickael, M. BLANC Frédéric, Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BONCOMPAGNI Éric, Mme BOUSIGUES Marie, Mme BRIET Catherine, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, Mme DEMARIA Samira, M. DOUAI Ali, M. DREVON Emmanuel, Mme GWIZDEK Carole, Mme HERITIER Camille, Mme JANONA Marion, M. KORDOPATIS Georges, M. KRUG Adrien, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme NORDERA Marina, Mme PANTEL Chloé, M. PETIT Éric, M. ROULEAU Matthieu, M. ROUX Christian, Mme SESSA Virginie, Mme SCIBERRAS Lena, M. SIIRIAINEN Fabrice, Mme VAN DE WIELE Nathalie, Mme ZAHl Sandra,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. ALLEGRET Jean-Pierre et Mme AYERBE Cécile à M. SIIRIAINEN Fabrice, Mme BATAZZI Claudine et Mme N'AIT-BOUDA Faïza à Mme FEDELE Carine, Mme CHRISTIANS Elisabeth à Mme VAN DE WIELE Nathalie, Mme COURTIN Christine à M. BONCOMPAGNI Éric, M. DELLAMONICA Jean à M. ROUX Christian, M. GUENNIQUI Omar à Mme ZAHl Sandra, M. HADJI Toufik et Mme RICHARD Charlotte à Mme BARANES Angéla, Mme CHAN HAOR KING Channia à M. DREVON Emmanuel, M. SERRANO Benjamin à M. BLANC Frédéric, Mme HUEBER Anne-Odile à M. AZOULAY Stéphane, Mme MIGLIACCIO Claire et M. PAPADOPOULO Théodore à Mme BLAY-FORNARINO Mireille, M. BORGESE Franck et M. CAILLER Bruno à Mme HERITIER Camille, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul et Mme PLOUVIEZ à M. DIMARCQ Noël,
Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne à Mme BERTONE Manuela à compter de 15H00, M. LECOUTEUX Guilhem à M. LEGRAND olivier à compter de 15H45, Mme BRIET Catherine à Mme ADAM Carine à compter de 17H00, Mme GWIZDEK Carole à M. BONCOMPAGNI Éric à compter de 16H45, Mme DEMARIA Samira à M. LEGRAND Olivier à compter de 17H00, Mme SESSA Virginie à Mme NORDERA Marina à compter de 17H00, Mme BERTRAND Marie-France à M. AZOULAY Stéphane à compter de 17H00

ÉTAIENT ABSENTS : Mme BARBIER Claire, M. BRAGATO Bastien, M. BURRONI Gaël, Mme CEREZO Delphine, M. COURDE Clément, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, Mme GIACALONE Marjorie, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, Mme FERAUD Aurélie, M. MABIN Paul, M. MORETTI Laurent, Mme NIELSON Nathalie, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, Mme RENAUD Léa, M. ROBINE Thibaut, M. ROSSO Thierry, M. THOMIN Jean-Louis, M. VALERIAN Théo,

ÉTAIT EXCUSÉ : M. LECCIA Antoine,

INTERVENANTS PRÉSENTS : Mme COCHIN Laetitia, M. CREMOUX Pascal, M. GOUDINEAU Hubert, Mme MIRBEL Isabelle, M. LORANS Davy, Mme STEICHEN Pascale, M. STRICKLER Yves, Mme ZERMATI Johanna.

M. AZOULAY et M. DIMARCQ ouvrent la séance à 13H35.

M. AZOULAY indique en préambule que suite aux départs de certains élus liés à des changements de situation, des sièges restent encore à pourvoir au CAC dans l'attente que des élections partielles soient organisées.

M. Georges KORDOPATIS nouvellement élu dans le collège B, secteur « Sciences et Technologie » sur un siège vacant suite au passage de M. AZOULAY dans le collège A est invité à se présenter. M. KORDOPAKIS est astronome-adjoint, rattaché au laboratoire Lagrange et affecté sur le site de l'observatoire de la Côte d'Azur depuis 2017 aux termes d'une thèse de doctorat en astronomie et astrophysique soutenue à l'Université de Nice Sophia-Antipolis et de deux affectations sur des postes de chercheur postdoctoral à Cambridge et à Postdam.

Il est ensuite fait part de la demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour relatif à la politique doctorale et qui concerne la modification de la Charte du Doctorat et des statuts et du règlement intérieur du Collège des Études Doctorales (CED) suite à la parution d'un arrêté le 26 août 2022.

La demande d'ajout de ce point à l'ordre du jour est approuvée avec 50 voix pour, et 2 abstentions.

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation du PV de la séance du CAC du 07/07/2022

Aucune remarque n'est formulée sur ce PV.

Le Procès-Verbal du CAC du 7 juillet 2022 est adopté à l'unanimité avec 52 voix.

II.- Vie Universitaire

II.2.- Création d'un CoPil engagement étudiant

M. AZOULAY accueille Mme COCHIN Vice-Présidente Vie Universitaire et de Campus et M. LORANS, chargé de mission sur l'engagement étudiant.

Face à l'essor important que connaît l'Engagement Center, Mme COCHIN explique qu'il est proposé aujourd'hui, à travers le CoPil Engagement, un nouvel outil de pilotage du dispositif dans un souci de transparence et d'inscription de l'engagement sur le long terme. (cf document en annexe)

Mme COCHIN précise, à la demande de Mme VAN de WIELE, que l'engagement étudiant évoqué aujourd'hui est un engagement citoyen valorisé sous la forme de bonus qui est à distinguer des initiatives étudiantes pour lesquelles des projets associatifs sont régulièrement présentés en CAC. M. LORANS souligne que l'engagement étudiant est dans ce cas précis qualifié d'« engagement citoyen » ce qui traduit une volonté d'ouverture sur la société.

M. LORANS rappelle que ce dispositif a été mis en place à l'Université de Nice Sophia-Antipolis en 2018, qu'il était déjà inscrit dès 2016 dans le dépôt du projet IDEX, La loi de 2017 « égalité et citoyenneté » a ensuite fortement incité les universités à valoriser l'engagement étudiant sous toutes ses formes, l'établissement a été ainsi précurseur au niveau national avec la mise en place du bonus engagement dès 2017. Le concept consiste à faire acquérir aux étudiants, si possible à l'extérieur de l'université, d'autres compétences que les compétences académiques par le biais notamment de la vie associative et dans un souci de favoriser leur développement culturel mais également leur employabilité. Au-delà de la valorisation imposée par la loi pour certains engagements institutionnels (sapeurs-pompiers bénévoles, services civiques, réservistes des armées) le bonus engagement (=1/4 de point qui s'ajoute à la moyenne du semestre) s'applique également à des missions sociétales spécifiquement créées par l'établissement en partenariat avec des associations ou d'autres organismes et qui peuvent concerner notamment des projets innovants ou des projets à dimension européenne.

Depuis 4 ans plus de 2500 étudiants ont bénéficié de ce bonus et il est constaté une dynamique exponentielle avec un dispositif élargi à tous les étudiants, les doctorants pouvant désormais y accéder depuis janvier dernier. La reprise en présentiel après la crise sanitaire a également développé chez les étudiants l'envie de s'investir et la mission « solidarité

Ukraine » a connu un succès particulier.

Une nouvelle circulaire du mois de mars dernier impose de nouveaux cadres et notamment d'associer au dispositif les étudiants exerçant une activité professionnelle ou une activité d'aidant familial, les artistes de haut niveau etc...

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de créer de nouveaux outils de gouvernance dans une optique de concertation et de transparence. Il a ainsi proposé de créer un comité de Pilotage dédié à l'engagement citoyen auquel sera confié des attributions assez classiques qui consisteront : à élaborer des propositions relatives à la politique d'Université Côte d'Azur visant à développer l'Engagement des étudiants, à proposer à l'approbation du CAC des perspectives d'améliorations et d'évolution du dispositif, à examiner les perspectives d'ouverture de nouveaux partenariats avec des associations ou structures locales, à assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif Engagement au sein d'Université Côte d'Azur, à préparer un bilan de la politique de soutien à l'engagement Etudiant au titre de l'année universitaire écoulée qui pourra être communiqué au Recteur.

Une composition resserrée est proposée dans un souci d'efficacité de l'instance.

Mme COCHIN rappelle qu'elle et M. LORANS pilotaient seuls le dispositif jusqu'ici et que face à son succès et à son développement et aux évolutions nécessaires à mettre en œuvre suite à la parution d'une nouvelle circulaire, il est apparu que le moment soit venu d'élargir ce pilotage dans une logique de transparence et de vision à plus long terme.

Mme VAN DE WIELE souhaiterait l'instauration d'une parité Femme/Homme et déplore une nouvelle fois une communication autour de l'Engagement où seules des personnes de sexe féminin sont présentes sur la photo de la page web « engagement citoyen ». Mme COCHIN confirme que sociologiquement le nombre d'étudiantes engagées est toujours supérieur à celui des étudiants. Mme VAN DE WIELE pense qu'il conviendrait donc de donner un signal aux hommes en faisant en sorte que leur nombre au sein du CoPil soit égal à celui des femmes et regrette que l'on continue à mener indirectement une politique sexiste en acceptant l'idée que les filles seraient plus attirées par des missions à vocation sociale. Mme COCHIN confirme que la parité sera prise en compte pour les personnalités qualifiées qui siégeront dans le CoPil.

Concernant le calcul du bonus M. LORANS explique à la demande de Mme BOUSIGUES que les associations étudiantes n'avaient pas été incluses dans le dispositif afin de ne pas donner à des référents étudiants la possibilité de valider une note pour leurs pairs, dans la mesure où ce sont les référents de mission qui contrôlent et valident le nombre minimum des 20 heures effectuées ouvrant droit au bonus. Mme COCHIN ajoute que le CoPil devra se saisir la question d'une valorisation de l'engagement des étudiants élus dans les conseils et des membres d'associations étudiantes selon des modalités et des critères à discuter et à mettre en place. Concernant les doctorants, il est confirmé à la demande de Mme BRIET que la valorisation de l'engagement se fait sous la forme d'heures de formation.

M. AZOULAY précise à la demande de Mme FEDELE qui aurait souhaité la valorisation d'actions plus ponctuelles pour une durée plus courte telle qu'une intervention lors des journées « portes ouvertes », qu'il est techniquement compliqué de prévoir une granularité plus fine et qu'il conviendrait de créer une mission plus générale liée à la communication.

M. LORANS répond enfin à Mme BOUSIGUES que la valorisation de l'engagement citoyen des étudiants en Médecine a été compliqué à mettre en place du fait d'une confusion entre la mission de tutorat et celle d'engagement, mais que désormais le bonus engagement est ouvert à ces étudiants et se distinguera de la valorisation de l'engagement prévue dans le cadre de la réforme du concours de Médecine.

M. AZOULAY salue enfin le travail mené par M. LORANS et son équipe ces dernières années qui répond à un réel besoin des étudiants.

La Création du CoPil engagement étudiant est approuvée avec 47 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

II.3.- Appel à candidature pour la désignation de certains membres de la commission CVEC

Mme COCHIN informe que cette commission a été créée par le CA en sa séance du 13 juin dernier (cf document en annexe). Elle rappelle que la cotisation CVEC de 95 € est une taxe affectée avec un objectif déterminé par les textes qui est lié à l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi qu'à la prévention et à l'éducation à la santé. Le CROUS perçoit les contributions et les reverse en deux versements à l'établissement. Les textes prévoient que la gestion de la CVEC et notamment la manière dont sont mobilisés les fonds au bénéfice des étudiants doit être attribuée à une commission dite « commission CVEC » dont les décisions sont à valider par le Conseil d'Administration. La mise en place de la CVEC peu avant la crise sanitaire n'avait pas permis à l'établissement

Conseil Académique n°8 du 15 septembre 2022

d'instaurer cette commission, la CVEC ayant été affectée prioritairement à l'urgence sanitaire. La CVEC ayant vocation à répondre à d'autres objectifs, il convient aujourd'hui de mettre en place cette commission qui doit associer tous les intervenants en matière de vie étudiante de l'établissement, du CROUS, des collectivités et du Rectorat.

La commission aura pour objectifs d'améliorer la transparence autour des usages de la CVEC, d'informer et d'échanger sur les axes de travail et la stratégie de la vie universitaire de l'établissement, d'exposer et de discuter les principales programmations budgétaires et de se coordonner avec les autres acteurs de la vie universitaire et de campus.

Concernant la composition de la commission il est souligné un impératif d'associer au moins 50% d'étudiants. Il a donc été prévu un représentant usager (collège E et collège F) du CAC pour chaque secteur disciplinaire. Un appel à candidature a donc été lancé auprès des étudiants concernés pour une élection prévue le 22 septembre. Elle souligne la nécessité que les étudiants s'emparent de cette commission car ils ont vocation à participer aux outils de pilotage d'une CVEC qui a été mise en place dans un objectif d'amélioration de la Vie Etudiante. Une programmation de 2 à 3 réunion par an est envisagée afin d'éviter que la tâche soit trop chronophage pour les élus, elles auront pour but de définir la politique de l'année et également de préparer le bilan à présenter au CA.

A Mme BOUSIGUES qui souhaite savoir si une présence aux réunions pourra justifier une absence aux stage à l'hôpital pour les étudiants hospitaliers qui alternent des périodes de cours et des périodes de stage, M. AZOULAY répond qu'il convient de se rapprocher du règlement associé à ce type de stages.

III.- Formation

III.4.- Présentation de L@UCA

M. AZOULAY accueille Mme MIRBEL en charge du pilotage de ce projet NCU (Nouveaux Cours Universitaires). Il explique que cette année est particulièrement importante pour le projet dans la mesure où une évaluation à 4 ans par l'ANR doit être menée pour permettre la poursuite du projet. Une audition a eu lieu à Paris avant l'été et l'établissement est actuellement dans l'attente du retour de l'ANR. Un point d'étape est donc proposé aujourd'hui afin de présenter les incidences du projet sur le niveau Licence. (cf document en annexe)

Mme MIRBEL rappelle que le projet L@UCA est un projet NCU sur 10 ans pour lequel un montant de l'ordre de 10 millions d'euros est attribué. Ces projets dont le nombre tourne autour de 35 au niveau national ont été mis en place en 2018 et 2019 par les universités et revêtent un caractère structurant et transformant pour les établissements. Dans le cadre de l'évaluation « Go/No go », une double exigence est présente à travers une mesure de l'impact et une dissémination au-delà du périmètre initial du projet. Afin de mesurer les résultats de chaque projet et démontrer leur évolution, des jalons contractuels qui consistent en des indicateurs quantitatifs et qualitatifs sont introduits.

La gouvernance du projet s'appuie sur une équipe qui compte 17 personnes avec notamment Mme MIRBEL « porteur scientifique », Mme DAUNOIS-GIUDICELLI « responsable opérationnelle » et Mme DE CIAN et M. DOUAI « co-pilotes » auxquels s'adjoignent 2 conseillères d'orientation, 3 conseillères pédagogiques, 5 ingénieures pédagogiques, 1 ingénieur statisticien, 1 enseignant contractuel et plusieurs étudiants en services civiques.

Le pilotage repose : sur un bureau auquel participe le VP Formation et le DGS, sur un CoPil qui se réunit tous les mois et qui associe des représentants de chacun des portails de Licence de l'Université et des directions et services qui collaborent étroitement avec le projet (CAP, SIO IP, DEF et DSI) et sur un Conseil Scientifique et Pédagogique composé d'experts extérieurs à l'université qui se réunit une fois par an.

Des interactions sont également à noter avec les directions des études, les directions des portails, les équipes pédagogiques, les enseignants et les étudiants. Des échanges réguliers entre universités se tiennent en parallèle par le biais d'un réseau national des NCU, des groupes de travail NCU sur les indicateurs et les systèmes d'information, d'un groupe de travail « Approche Par Compétences » et d'un groupe de travail d'industrialisation de Karuta.

L'objectif de L@UCA repose sur 3 axes qui sont la transformation pédagogique, l'orientation et le renforcement des liens avec les lycées, la personnalisation des cursus et l'employabilité des étudiants.

Concernant la transformation pédagogique, la mise en place du syllabus dématérialisé a constitué une première phase pour l'accompagnement des enseignants à l'utilisation des outils numériques. Un outil 3 en 1 a ainsi pu être proposé qui constituait à la fois une feuille de route du cours pour les étudiants inscrits à une UE permettant de mieux en

appréhender le contenu, une aide au choix d'UEs en début de semestre et un outil de communication à destination des lycéens. Le syllabus a également été pensé comme une porte d'entrée vers Moodle et a été intégré à la grille de transformation numérique. Un espace Moodle de référence a été construit en appui pour que les enseignants retrouvent les ressources dont ils ont besoin, l'objectif d'un ancrage progressif du syllabus dans les pratiques pédagogiques a été privilégié à sa mise en place par une contrainte administrative.

A ce jour, 1371 syllabus ont été publiés en licence sur (qui représente 56 % des cours de l'offre de formation 2021-22) et 1063 en master.

Le dispositif d'engagement des enseignants dans la transformation numérique s'est mis en place en collaboration avec le CAP et a permis la structuration et la co-animation d'un réseau d'ingénieurs pédagogiques et d'ingénieurs de formation d'Université Côte d'Azur afin d'échanger pour adopter une stratégie commune sur l'utilisation des outils et l'accompagnement des enseignants. Une grille de transformation numérique a également été créée afin d'expliquer en quoi consiste la transformation d'une UE et ce qui est attendu de la part des enseignants. Un appel à manifestation d'intérêt a d'autre part été construit à destination des enseignants qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement individuel, dans le cadre duquel une vingtaine d'enseignants par semestre a pu être suivis. Un Espace Moodle d'échanges et de partage a été mis en place et la validation s'effectue avec le double regard du CAP et de L@UCA pour attester de la qualité de l'accompagnement et du travail fourni par les enseignants. Dans le cadre des licences générales la valorisation de ce travail s'effectue par le biais de primes d'intéressement pédagogiques.

Un espace Moodle a également été créé pour les étudiants (« Kit de (sur)vie étudiant ») pendant la période de confinement afin de les aider à utiliser les outils numériques, qui a continué à être enrichi au terme de cette période car il a été constaté qu'il répondait à un besoin même pour les enseignements en présentiel.

Mme MIRBEL fait ensuite part de la dynamique qui s'est mise en place autour de la transformation et de l'hybridation des enseignements de licence générale. Elle relève un pic concernant l'hybridation sur l'année 2020-2021 qui s'explique par la période de confinement avec toutefois une dynamique qui se maintient au-delà de cette période concernant l'hybridation avancée.

Mme MIRBEL aborde ensuite la question de l'Approche Par Compétence. Elle rappelle que le dernier cadrage de l'APC a été voté en CAC le 9 juin dernier et qu'il était le résultat de 3 ans de travail des ingénieurs pédagogiques. Il est proposé dans ce cadre un espace de cours Moodle dédié. Les équipes pédagogiques sont accompagnées par deux ingénieurs pédagogiques et en vue de l'autoévaluation HCERES 90% des référentiels de compétences et 62% des référentiels pédagogiques sont finalisés. Un travail sur l'outillage de l'APC a également été mené avec la mise en place de l'e-portfolio de compétences Karuta et la création d'un e-portfolio Co'OP pour Université Côte d'Azur (qui suscite l'intérêt d'autres universités), un outil collaboratif pour construire les référentiels a également été conçu, des packs de formation à la démarche e-portfolio pour les enseignants et les étudiants ont été construits et un connecteur de l'outil Karuta avec le reste du système d'information (Apogée/Pégase et Moodle) est en train d'être développé.

A ce jour, 8 équipes pédagogiques ont été accompagnées dans la démarche e-portfolio et environ 300 étudiants utilisent cet outil, une nouvelle version est attendue dans les mois qui viennent et permettra à tous les étudiants de Licence d'avoir un e-portfolio Karuta qu'ils pourront s'approprier dans le cadre des compétences transversales préprofessionnelles.

Des fonds permettent également un financement d'espaces et de matériel et ont contribué à la construction d'espaces de co-working sur 5 campus et des salles pour une pédagogie active ont été équipées sur 3 campus, du matériel spécifique est également financé dans le cadre de l'appel à projets commun CAC-CAP-L@UCA pour enseigner de façon plus active sur l'ensemble des campus, les fonds ont également permis l'équipement des enseignants et des lieux d'enseignement pour assurer un enseignement co-modal.

Concernant l'axe lié à l'orientation il se subdivise en 2 volets : « -3/0 » et « 0/+3 ».

Un travail a été mené par Ali DOUAI avec le Rectorat sur le volet « -3/0 » avec la mise en place d'une cellule « Bac-3/Bac+3 » qui rassemble une fois par trimestre les directeurs d'établissement, les responsables de portail et les professeurs principaux pour favoriser des échanges visant à une meilleure information des lycéens sur les cursus universitaires.

Sur ce même volet ont été développées des ressources pédagogiques construites en commun dans plusieurs disciplines associant les enseignants du secondaire et du supérieur ainsi qu'une application web « Les Rendez-vous de l'Orientation » (co-construite avec le rectorat). Une enquête « orientation vers les études supérieures » a été lancée en 2019-2020 auprès de 2300 élèves de terminale pour comprendre les déterminants des lycéens et peut être désormais lancée à la demande des lycées. Un espace open courses a par ailleurs été mis en place dans le Moodle ouvert sur l'orientation qui propose des activités permettant de mieux comprendre les disciplines et les enseignements

Conseil Académique n°8 du 15 septembre 2022

à l'Université. Une contribution à la structuration de l'offre d'activités d'orientation en étroite collaboration avec le SIO-IP a également été développée.

Pour le volet « 0/+3 » qui concerne les étudiants inscrits dans les portails de Licence il est proposé le DU « Hub pour rebondir » qui constitue un outil d'orientation et de lutte contre le décrochage pour les étudiants en grandes difficultés dès leur arrivée à l'université auxquels des modules proposés par des entreprises ou par le SIO-IP ainsi que des projets ou des stages sont offerts. La validation du DU leur permet de l'acquisition des compétences transversales et de quelques UE disciplinaires. Les sessions de 2020-2021 ont permis d'accueillir respectivement 19 et 13 étudiants et celles de 2021-22, 13 et 24 étudiants.

Enfin le dernier axe qui concerne la flexibilisation des parcours d'enseignement se décline en deux volets : l'employabilité des étudiants et la mise en place de parcours pluridisciplinaires.

Dans le cadre de l'employabilité des étudiants un panier d'UE à visée professionnalisante a été proposé avec la possibilité de choix de 6 d'ECUE (Qualité, Fablab, Management de projet, Entrepreneuriat, Logistique, Techniques de commercialisation) cette offre pouvant évoluer en fonction des besoins que font remonter les enseignants. Ce dispositif a été validé par l'établissement, il est disponible dans tous les portails, cette UE est intégrée aux maquettes sous réserve de l'acceptation des responsables de formation. L'UE a été à ce jour introduite dans les maquettes des parcours des 3 mentions larges, proposée en option dans 16 mentions et 4 portails et son suivi est obligatoire dans 2 mentions et 2 portails, ainsi 179 étudiants y ont été inscrits en 2021-2022.

Dans ce même cadre des journées-métiers ont été proposées afin d'accueillir les professionnels à l'Université et de créer un échange avec les étudiants autour de thématiques qui ont concerné les domaines du droit, de la sociologie, des sciences du langage, de la ville intelligente, des traduction et édition en italien, et de l'armée de terre.

Concernant les parcours pluridisciplinaires, des mentions dites « larges » ont été créées au côté de « Sciences et Technologies » déjà existante, les mentions « Humanités » et « Sciences et Humanités » sont désormais ouvertes. Ces mentions qui ont été accréditées sont à la disposition des équipes pédagogiques qui peuvent y intégrer les parcours qui les intéressent. Ainsi dans la mention « Humanité » un parcours « Etudes Urbaines et Société » et un parcours « Etudes Numériques » sont proposés à ce jour et pour la mention « Sciences et Humanités », un parcours « Environnement ».

Mme MIRBEL indique en conclusion que l'objectif du bilan à 4 ans est d'installer le projet L@UCA dans l'établissement et de proposer des actions concrètes pour répondre à la fois aux besoins des différents acteurs (étudiants, enseignants, gouvernance) et aux objectifs du projet en tenant compte des jalons et des indicateurs.

La prochaine évaluation Go/No go est prévue à 6/7 ans et les objectifs seront alors de pérenniser et faire évoluer les dispositifs construits dans le cadre du projet (notamment dans le contexte de la nouvelle accréditation de l'offre de formation) et de mesurer l'impact des dispositifs mis en œuvre sur la réussite des étudiants.

M.AZOULAY remercie Mme MIRBEL et son équipe pour le travail accompli. Il souligne que ce projet se veut initiateur d'une démarche qui doit se diffuser au sein de l'établissement principalement au niveau L mais également au niveau M et dans les autres diplômes de l'Université et qu'il constitue une occasion importante pour l'établissement de pouvoir suivre les évolutions de la transition pédagogique, l'objectif est donc d'en faire un incubateur qui diffuse et qui mène un travail de co-construction avec l'ensemble de la communauté enseignante.

Il donne ensuite la parole aux conseillers.

Aux interrogations de Mme VAN DE WIELE sur le contenu du parcours « Humanités numériques » Mme MIRBEL précise que les intitulés des mentions sont fixés au niveau national et que des fiches RNCP y sont rattachées. Dans le cas présent il s'agit d'un parcours porté par des enseignants de LLAC et orienté vers les bibliothèques et l'archivage qui connaissent actuellement une révolution avec l'arrivée des outils numériques.

M. AZOULAY souligne que l'objectif de ces mentions larges est de réfléchir un peu différemment en ouvrant à la fois à la pluridisciplinarité et en répondant véritablement aux besoins socio-économiques pour assurer une employabilité des étudiants.

A M. BLANC qui souhaite savoir si un chiffrage des résultats de la transformation pédagogique avait fait apparaître une amélioration du niveau des étudiants, M. MIRBEL répond que des études d'impact sont en cours. M. DOUAI qui en a la charge avec M. Hugo CROVELLO ingénieur statisticien, explique qu'elles ont débuté ce semestre avec la L2 Chimie et qu'il est prévu de mener une étude par semestre (avec pour le semestre suivant une étude sur la Licence Sciences de la Vie). Dans ce cadre 3 UE suivies par les mêmes étudiants qui s'inscrivent sur des niveaux différents avec des modalités pédagogiques différentes sont sélectionnées, le suivi consiste à adresser régulièrement des questionnaires aux étudiants afin d'évaluer leur degré d'investissement et leur persévérance et in fine l'impact sur leurs résultats.

Conseil Académique n°8 du 15 septembre 2022

A M. BLANC qui aurait souhaité savoir si une étude comparative est menée entre une cohorte ayant été impactée par la transformation pédagogique et une qui ne l'était pas, Mme MIRBEL répond que l'étude est menée au sein d'une même cohorte sur des UE qui ont été transformées et d'autres qui ne l'ont pas été. M. DOUAI précise qu'à terme l'idée est d'évaluer des groupes ayant suivi des modalités pédagogiques différentes. Mme MIRBEL ajoute que le travail est mené en collaboration avec des enseignants volontaires qui sont porteurs de demandes.

Aux interrogations de Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE sur l'acceptabilité du dispositif et sur la réticence de certains enseignants à l'intégrer, Mme MIRBEL répond que pour le portail LLAC par exemple où les enseignants étaient au départ peu nombreux à être attirés par le projet, il a fallu échanger sur d'autres problématiques qu'ils rencontraient et qui n'étaient pas directement liées au numérique pour pouvoir les intéresser au dispositif. Une dynamique au sein des portails et des disciplines est également en train de se mettre en place afin d'associer plus facilement aux bonnes pratiques un plus grand nombre d'enseignants. Des solutions au cas par cas, permettant de trouver des solutions ad hoc pour des gens qui partagent les mêmes problématiques, doivent donc être trouvées notamment grâce au travail d'écoute mené par les ingénieurs pédagogiques.

III.5.- Stratégie d'établissement – flexibilisation des parcours

M. AZOULAY rappelle le contexte dans lequel l'établissement est engagé dans la pose de jalons stratégiques pour le futur contrat, ainsi après le vote de l'approche par compétences, il est proposé aujourd'hui une présentation de la flexibilisation des parcours qui constitue une extension du projet L@UCA, l'ensemble des autres cadrages liés aux structures et aux volumes horaires seront votés au prochain CAC. Il donne la parole à M. DOUAI pour présenter ce dispositif. (cf document en annexe)

M. DOUAI explique que ce point a été initié dans le cadre du projet L@UCA depuis 3 ans et qu'en sa qualité de Directeur Adjoint de l'EUR/ELMI il a eu à gérer le dispositif majeures/mineures pour les étudiants et a réfléchi dans ce cadre à un certain nombre de concepts et de méthodes dont la généralisation pourra être proposée.

Il fait part en premier lieu d'un contexte qui ne correspond pas à une injonction ministérielle mais à une tendance forte, soutenue par la recherche, à laquelle les Universités sont incitées (CNF, ORE, HCERES, AAP portés par la DGSIP) pour mieux prendre en compte l'hétérogénéité des étudiants notamment en premier cycle.

Il présente ensuite une définition de la flexibilisation telle qu'elle a été donnée en 2019 par Didier PAQUELIN et Marie CHANTAL de l'université Laval « Un processus par lequel la possibilité est explicitement reconnue et donnée à l'apprenant d'opérer des choix sur certaines dimensions de l'organisation pédagogique d'un parcours de formation. Elle permet la personnalisation de son propre cheminement en fonction de ses besoins de développement personnel et professionnel, et des attentes sociétales. Elle participe au renforcement de l'engagement et de la persévérance des étudiants dans leur propre projet de formation sans 'déficit d'apprentissage » Il note que cette définition insiste beaucoup sur des opportunités qui sont données aux étudiants de pouvoir choisir un certain nombre de modalités dans leur parcours en lien avec leurs besoins et leur propre construction d'un projet professionnel et qui sont susceptibles d'accroître fortement l'engagement des étudiants et leur persévérance et in fine leur taux de réussite.

M. DOUAI présente ensuite une synthèse des outils et des instances de flexibilité dont l'établissement s'est déjà doté depuis le début du contrat 2018. Quatre dimensions souvent complémentaires sont mises en avant pour caractériser la flexibilité, qui sont : le degré de pluridisciplinarité, le rythme et la durée des apprentissages proposés (incluant le dispositif Oui si en Licence), des modalités pédagogiques spécifiques souvent liées à la grille de transformation numérique et la modularité. Depuis 2018 des portails plus ou moins à la carte, pluridisciplinaires et organisant une spécialisation progressive sont déployés à Université Côte d'Azur ainsi que des jeux majeures/mineures qui constituent une caractérisation de la flexibilité. De la même manière, les LAS et Continuum 1D/2D qui se rapprochent d'un jeu majeure/mineure en Licence permettent aux étudiants en suivant des UE d'une autre discipline d'obtenir leur mention de Licence disciplinaire tout en étant préparés à faire des choses plus spécifiques (métiers de l'enseignement et de la formation ou du domaine de la santé) et les parcours PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles) où les étudiants sont inscrits dans des mentions de licence données (ST et Lettres) vont leur permettre de suivre sur 3 ans des enseignements extérieurs à ces deux mentions. Des objets de flexibilisation plus récents et donc moins cadrés et moins stabilisés concernent la logique du « + » qui se développe de manière non structurée en permettant à l'étudiant qui le souhaite, d'acquérir, en plus de son cursus de base, des compétences complémentaires qu'il aura cernées comme pertinentes pour son projet personnel ainsi en économie gestion il est proposé un « certificat d'initiation à la

Conseil Académique n°8 du 15 septembre 2022

recherche en économie » qui peut constituer une plus-value pour l'étudiant. Il peut dans ce cadre s'agir de certificats, de DU ou d'UE non intégrées telles que certaines UE de professionnalisation. Il est observé par ailleurs qu'un portail permet à des étudiants selon leur choix de repasser des UE déjà validées pour améliorer leur performance, un sondage effectué auprès des EUR fait apparaître cette possibilité offerte aux étudiants comme très consensuelle.

Enfin le principe des UE avancées permet à des étudiants qui ne sont pas autorisés à passer dans l'année supérieure de pouvoir néanmoins tenter de valider des UE de l'année suivante.

Sur cet état des lieux M. DOUAI positionne trois limites :

- En termes de flexibilisation il a souvent été construit des parcours bornés, avec un périmètre prédéfini dans lesquels seront intégrés des groupes d'étudiants qui n'auront que très peu d'opportunités de choix, l'idée à développer serait donc de mettre en place parallèlement des espaces dans lesquels il pourrait être proposé des opportunités de choix individuelles pour les étudiants hors de structures prédéfinies.

- Une seconde limite tient au fait que les outils sont globalement centrés sur la structure, la base de départ étant le diplôme ou l'étape, ce qui rend techniquement très difficile de permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences supplémentaires. Une réflexion stratégique sur l'adaptation de l'outil est donc à mener afin de permettre de progresser dans ce domaine.

- Une dernière limite tient dans la confiance dans la capacité des étudiants à construire leurs propres parcours et dans leur degré d'autonomie à faire des choix. Il convient donc de dépasser ce réflexe conservateur et de créer les conditions de cette autonomie afin de permettre d'accroître le sentiment d'efficacité personnelle des étudiants et la confiance qu'ils vont avoir dans les choix qu'ils vont faire.

M. DOUAI fait ensuite part des perspectives qui reposent sur quatre points :

- Il rappelle que l'idée n'est pas d'obliger les portails à mettre en place des dispositifs mais dans le cadre d'échanges avec les équipes pédagogiques, d'ouvrir des espaces sur lesquels un certain nombre d'outils pourront être utilisés afin de répondre à des problématiques identifiées.

- Le deuxième point concerne des questions d'opportunité notamment sur l'attractivité de nouveaux types de publics. La flexibilité devient un axe stratégique sur lequel une réflexion doit être menée dans le cadre du prochain contrat d'accréditation, l'effort principal devant se porter sur le premier cycle de licence générale car il se caractérise par un grand nombre d'étudiants très hétérogène pour lesquels se pose un certain nombre de problématiques communes alors que le deuxième cycle compte un plus petit nombre d'étudiants avec une plus grande homogénéité. Les questions de professionnalisation et d'attractivité sont quant à elles plus spécifiques aux disciplines et aux composantes.

- Le troisième point repose sur l'opportunité de choix pour l'étudiant, l'idée étant d'augmenter le niveau de possibilité offerte.

- Enfin le quatrième point consiste en la nécessité d'aligner des dynamiques qui évolueront indépendamment en fonction de leurs propres acteurs, de leurs propres prérogatives et de leurs propres objectifs, la flexibilisation étant située au carrefour de plusieurs dynamiques : les évolutions pédagogiques, l'orientation active dans le cycle, la co-construction des parcours et les nouveaux outils.

Concernant les évolutions pédagogiques, au stade actuel, un certain nombre de stratégies relatives aux modalités d'enseignement peuvent être pensées compte tenu du degré d'hybridation des maquettes qui permettront de dégager des degrés de liberté pour les étudiants.

Concernant l'orientation active dans le cycle, un travail important est mené notamment dans le premier cycle mais également entre les deux cycles et dans le second cycle.

Enfin un grand nombre d'outils se développe et il conviendra de les orienter en amont dans une perspective de flexibilisation.

M. DOUAI fait ensuite part d'une proposition de trajectoire en trois phases :

- Jusqu'en 2024, il est prévu la production d'un glossaire et d'une cartographie stabilisée des flexibilités. Pour mars 2023, dans le cadre de la remontée de la cartographie « grand grain » à l'HCERES et des réponses à ses interrogations, il conviendra de mettre en évidence les formes de flexibilité envisagées dans le cadre de l'architecture de chaque mention. L'idée serait de mettre en place un document type dans lequel chacun des portails se caractérise de ce point de vue-là.

- La phase 2 de 2024 à 2026 sera une phase d'accompagnement des équipes dans la construction du projet. La priorité donnée à la flexibilisation devant être identifiée pour chaque portail avec les équipes pédagogiques.

- La phase 3 de 2026 à 2028 consistera à compiler les données administratives d'enquête ou d'entretien pour éclairer la mise en œuvre de la flexibilisation. Il s'agira donc de faire un bilan à mi-parcours afin d'arrêter si besoin les dispositifs

qui ne fonctionnent pas et de se mobiliser sur ceux qui fonctionnent bien.

M. DOUAI indique enfin que l'EUR Odyssée a été lauréate d'un financement du ministère pour un projet « Espoir » (Environnement et Société, Parcours et Orientation, Innovation par la Recherche) dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt « Thématique de formation et pratiques pédagogiques en émergence » à destination des étudiants de master et des doctorants.

M. AZOULAY remercie M. DOUAI pour sa présentation et précise que comme pour l'Approche Par Compétence, le vote du CAC portera sur une volonté de s'engager dans une dynamique en laissant les communautés s'approprier une boîte à outils afin d'intégrer à des degrés divers cette flexibilisation, chaque formation devra cependant s'orienter à un degré minimum afin de répondre à une demande des étudiants. Il souligne que la flexibilisation n'est pas antinomique avec un parcours disciplinaire clairement construit et affiché mais qu'elle constitue une ouverture contrairement aux options déjà existantes dans les différentes mentions qui sont souvent contraintes, l'objectif étant de proposer des formes d'ouvertures beaucoup plus larges et beaucoup plus libres en offrant notamment des UE qui n'auraient pas été prévues a priori, dans la limite toutefois des contraintes logistiques et d'emploi du temps.

Il rappelle que la flexibilisation regroupe un ensemble d'éléments avec également l'avancée selon des rythmes différents.

L'objectif, pour le prochain contrat, est donc de maintenir les possibilités d'évolution et de changement de parcours, et de construire des éléments plus atypiques dans des mentions larges, il est donc important que toutes les équipes s'engagent dans cette voix. M. AZOULAY donne ensuite la parole aux conseillers.

M. LEGRAND confirme avoir constaté une forte demande de flexibilisation de la part des étudiants inscrits dans la licence de physique mais il observe que ces étudiants qui ont validé leur Licence en compensant avec d'autres ECUE rencontrent souvent des difficultés lorsqu'ils candidatent en Master et pense que cet accès devrait leur être facilité.

Il fait ensuite part d'une expérience sur la mise en place du e-portfolio d'où il ressort que les étudiants ont réussi par ce biais à beaucoup mieux définir leurs compétences et que cet outil est donc de nature à permettre d'améliorer la confiance des enseignants sur la capacité des étudiants à construire leur parcours. Il mentionne enfin la possibilité offerte aux étudiants redoublants en 3e année du portail S&T de repasser une ECUE déjà validée afin d'améliorer leurs résultats, cette possibilité, offerte avec l'accord du responsable d'année, entraîne la perte de la note précédente tout en conservant l'acquisition de l'ECUE.

Aux observations de de Mme FEDELE sur l'apport de l'Approche Par Compétences, M. DOUAI précise que dans le cadre du projet L@UCA, il est envisagé de mettre en place une clé d'entrée qui permettra à un étudiant, qui souhaite suivre un apprentissage particulier, de trouver l'information sur la présence ou non à l'université d'une formation lui permettant de travailler sur la compétence visée.

M. BAILLY-BECHET s'interroge sur les rythmes d'études et sur les possibilités de suivre des enseignements sur différents portails compte tenu d'incompatibilités d'emploi du temps et sur la possibilité éventuelle d'imposer un cadrage afin d'éviter cet écueil.

M. AZOULAY répond que des progrès ont déjà été faits avec la normalisation des ECTS de toutes les UE et le positionnement des UE de mineures le jeudi matin afin de les rendre compatibles entre EUR, une prochaine étape consistera à réfléchir à permettre des compatibilités d'emploi du temps au sein d'un même portail ou dans deux portails proches, une réflexion sur les possibilités de convergence des créneaux horaires pourra être envisagée.

M. DOUAI précise qu'en ce qui concerne les rythmes et durées des apprentissages, il n'est pas question de pluridisciplinarité à ce niveau mais qu'au sein d'un même diplôme, les étudiants prévoient dès le départ d'effectuer leur formation sur une durée spécifique. Les parcours des mentions larges constituent des expérimentations réelles de prises d'UE dans différents portails répondant à une cohérence globale définie selon un référentiel de compétences pour lesquels il a pu être trouvé une cohérence d'emploi du temps, toutefois il s'agit dans ce cas de figure d'un parcours borné dans lequel l'étudiant n'a plus d'opportunité de choix une fois inscrit. Il ajoute que la présentation d'un modèle qui existe dans d'autres établissements consistant pour l'étudiant à suivre environ 90 % d'UE disciplinaires du diplôme dans lequel il est inscrit et à faire un choix complémentaire dans un panier d'UE ouvertes ne semble pas pour l'instant rencontré un écho favorable chez les responsables de portail d'Université Côte d'Azur.

Aux interrogations de M. BLANC qui souhaite savoir si des retours statistiques sur les taux de réussite des étudiants du Portail « Sciences et Technologies » sont disponibles et s'ils peuvent être comparés à ceux obtenus avant la proposition d'un portail à la carte, M. DOUAI répond que ces données seront disponibles même s'il émet des réserves sur la valeur

Conseil Académique n°8 du 15 septembre 2022

d'une comparaison entre des taux de réussite issus de deux modèles où les étudiants étaient soumis à une structure et à des incitations différentes, il informe par ailleurs qu'une enquête auprès des étudiants a été lancée. M. LEGRAND précise qu'il s'agit d'une enquête élaborée par un groupe d'une dizaine de personnes intervenant dans le portail, liée à l'évaluation de la perception des étudiants notamment par rapport aux aspects de flexibilité. Le taux de réponse était de l'ordre de 20% et il est apparu que la grande majorité des étudiants qui ont répondu avait pu bénéficier de cette flexibilité.

M. BLANC qui enseigne dans ce portail fait part de son expérience et constate que les groupes de TD sont constitués d'étudiants qui ne se connaissent pas du fait de leur choix d'UE et déplore l'absence d'une ambiance de travail qui nuit à l'apprentissage collectif. M. AZOULAY admet que les règles de la flexibilisation sont peut-être à revoir et qu'entre une formation tubulaire et une formation complètement à la carte il peut y avoir un juste milieu à trouver notamment afin d'éviter de se retrouver face à certaines contraintes logistiques qui ne peuvent être surmontées. M. LEGRAND pense qu'il convient de revenir à la proposition de parcours types identifiés en fonction des projets, parcours desquels une petite marge d'étudiants qui le souhaite pourra s'éloigner. M. AZOULAY ajoute qu'il convient d'aller vers une meilleure information des étudiants sur les conséquences de leurs choix et un meilleur accompagnement sur la construction de leur projet en fonction de leur objectif.

M. BLANC s'interroge sur l'attrait de cette flexibilisation auprès des étudiants car il observe que les formations généralement plébiscitées dans Parcoursup, telles que les classes préparatoires, sont généralement proposées sur un modèle tubulaire. M. AZOULAY objecte que les formations plébiscitées sont essentiellement des formations sélectives. M. DOUAI rappelle que la flexibilisation doit toujours correspondre à un choix de l'étudiant et jamais à une obligation ni même à une incitation. Il précise que, selon ses estimations, cette proposition en termes de structures et de modalités pédagogiques n'a vocation à s'adresser qu'à environ 20% des étudiants de licence.

Mme HERITIER souligne l'importance d'un dispositif permettant de rattraper des lacunes afin notamment de permettre aux étudiants d'accéder au niveau master ou de mener à bien leur projet professionnel sans avoir à refaire une année supplémentaire.

Le projet de flexibilisation des parcours présenté est validé avec 36 voix pour, 1 voix contre et 15 abstentions.

III.6.- Bourses SFRI d'excellence en master - EUR LEX société

M. AZOULAY rappelle que dans le cadre de financements spécifiques des grands projets d'avenir l'établissement a obtenu des fonds pour la mise en place de bourses de mobilité et d'excellence. Il accueille M. GOUDINEAU connecté en visioconférence pour présenter aujourd'hui le dispositif de bourses d'excellence de l'EUR LEX Société. (cf document en annexe)

M. GOUDINEAU rappelle que le CAC du 7 avril avait voté le dispositif de bourses de mobilité sortante mis en place dans cette EUR. Il s'agit aujourd'hui de voter le dispositif d'attribution de bourses d'excellence selon le principe suivant : tout étudiant inscrit en M1 ou M2 de l'EUR sera éligible selon 2 critères : la qualité du dossier académique (avec la condition d'une moyenne générale de 15/20 pour les candidats de M1 obtenue sur l'ensemble de la licence et pour les candidats de M2 obtenue sur l'année de M1) et la cohérence et la qualité du projet. Un montant fixe de 600 € par mois sur une durée de 10 mois sera attribué (sauf pour les lauréats en mobilité Erasmus pour un semestre où la durée de la bourse sera ramenée à 5 mois). Le budget disponible est légèrement inférieur à 129 000 € et permettra de distribuer en moyenne 3 bourses par an sur une durée de 10 mois.

M. AZOULAY remercie M. GOUDINEAU pour sa présentation et précise que l'ensemble des bourses présenté par les EUR à ce jour s'inscrit dans une fourchette de 6 000 à 10 000 € par an.

Le dispositif de bourses SFRI d'excellence en master pour l'EUR LEX société est validé avec 45 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions.

III.7.- Critères d'admission en 1ère année d'études de masso-kinésithérapie (rentrée 2022)

M. AZOULAY explique qu'il convient de valider la régularisation d'une situation exceptionnelle rencontrée cette année. Il rappelle que le CAC du 7 juillet avait validé une nouvelle répartition de quotas pour l'accès à la première année de masso-kinésithérapie suite à l'augmentation très tardive de la capacité d'accueil octroyée par le Ministère (de 51 à 97

places). Malheureusement l'intégralité de ces nouvelles places n'a pu être pourvue, à l'issue du classement des étudiants à l'oral, l'ensemble des étudiants classés à été appelé mais de nombreuses places restaient encore disponibles, (seules 43 places ayant été pourvues).

Il a donc été décidé, dans un premier temps, de faire appel à tous les étudiants de PASS et LAS qui n'avaient pas été retenus aux oraux mais qui avaient validé leur année. Ce deuxième tour d'admission n'ayant toutefois pas permis d'atteindre les quotas, il a ensuite été décidé, en accord avec les textes officiels, de faire appel aux étudiants de L2 et L3 Sciences de la Vie et de STAPS afin de remplir les capacités ouvertes. M. AZOULAY rappelle par ailleurs qu'en Pharmacie et Maïeutique les capacités d'accueil n'ont pu être atteintes, ce constat interroge sur l'orientation des flux avec un système PASS-LAS actuel qui favorise une sélection d'étudiants qui ne souhaitent faire que des études de Médecine et qui préfèrent retenter une seconde chance plutôt que de s'orienter vers les autres filières du secteur ce qui crée une situation de crise en particulier en Pharmacie et Maïeutique. Une réflexion sur cette problématique qui se pose au niveau national devra donc être menée dans la mesure où une ouverture élargie ne peut être envisagée pour ces filières.

Concernant la filière masso-kinésithérapie, compte tenu des discussions menées depuis 3 ans pour obtenir les places supplémentaires et des débouchés qui existent à l'issue du cursus, il semblait dommage de ne pas faire profiter un maximum d'étudiants de l'opportunité. Les étudiants issus de SV et de STAPS qui pour certains n'ont pas eu l'ensemble des cours prérequis auront une rentrée décalée avec des rattrapages pour une remise à niveau.

M. ROUX, en sa qualité d'élu de la Faculté de Médecine, fait part de la satisfaction de sa composante de cet accroissement de places mais souligne qu'il convient d'être vigilant sur les exigences de qualité et d'égalité de traitement des étudiants. M. AZOULAY confirme qu'il faut que l'Etablissement arrive à anticiper en respectant les niveaux d'exigence et de prérequis et en veillant à donner une information suffisante pour ne pas mettre des étudiants en situation d'échec.

M. ROUX indique ensuite que selon une analyse effectuée par le Pr BRONSARD, les nouvelles capacités d'accueil devraient pouvoir être atteintes l'année prochaine uniquement avec les candidats de LAS. M. AZOULAY pense qu'une réflexion pourrait aboutir à terme à ce que certaines LAS soient dédiées à tel ou tel parcours afin de permettre aux étudiants de se positionner dès le début sur la filière qui les intéresse.

Aux interrogations de Mme VAN DE WIELE sur les possibilités qu'une telle situation se reproduise, M. AZOULAY rappelle qu'il s'agit cette année d'une conjoncture exceptionnelle liée au fait que l'information sur l'augmentation des places soit arrivée très tardivement et au fait que suite à la mise en place de la réforme le nombre de LAS2 était très limité (un peu inférieur à 140) et a permis à la quasi-totalité des lauréats de voir leur demande satisfaite, alors que pour l'année en cours il est d'environ 300 ce qui permettra d'augmenter nettement le vivier pour les admissions en 1ère année d'études de masso-kinésithérapie l'année prochaine. Il ajoute que les capacités obtenues en 2022 n'ont pas vocation à évoluer pour les années qui viennent.

Les critères d'admission en 1ère année d'études de masso-kinésithérapie (rentrée 2022) proposés sont approuvés avec 47 voix pour 4 contre et 2 abstentions.

III.8.- Exonération des doctorants 2022-2023

M. AZOULAY explique qu'il s'agit de reconduire pour la 3ème et dernière année le dispositif mis en place en 2020 pour les doctorants impactés par la pandémie (cf document en annexe), la situation sanitaire les ayant empêchés soit de manipuler soit d'accéder à des ressources documentaires. Il est donc proposé, pour la dernière vague d'étudiants impactés, de les exonérer de leurs frais d'inscription jusqu'au 31 mars 2023 (une soutenance après le 31 décembre 2022 aurait nécessité une réinscription et le règlement des droits pour l'année 2022-2023).

L'exonération des doctorants pour l'année 2022-2023 proposée est approuvée à l'unanimité avec 51 voix.

III.9.- Modifications de maquettes

(cf document en annexe)

M. AZOULAY indique qu'il s'agit principalement des maquettes des formations de Polytech pour lesquelles des modifications ont dû être opérées suite à des retours tardifs de la CTI.

A Mme BOUSIGUES qui fait part de ses interrogations sur les spécificités des Travaux Dirigés et des Travaux Pratiques, M. AZOULAY répond que les seuils de dédoublement ne sont pas les mêmes (de 35 à 45 en TD et de 15 à 20 pour les TP) et que de ce fait les modalités et contenus des enseignements sont différents, les travaux pratiques constituant un enseignement plus expérimental qui nécessite au vu de l'encadrement et des équipements l'accueil de groupes plus réduits. Il convient donc d'opérer la distinction dans les maquettes car les charges horaires impliquées pourront être très différentes. Il précise, à la demande de Mme BOUSIGUES, qu'en première année de Médecine seuls des cours magistraux sont proposés. Mme BERTRAND ajoute que dans les formations en odontologie il y a également un lien avec le mode d'évaluation les cours magistraux étant évalués en contrôle terminal et les TP en contrôle continu et indique que le terme TP est généralement utilisé lorsqu'une intervention manuelle est présente alors que les TD sont plus orientés vers du raisonnement clinique.

M. AZOULAY rappelle que l'organisation des études de santé obéit à un régime quelque peu différent des autres enseignements car contrairement aux autres enseignants-chercheurs, les PU-PH et MCU-PH n'ont pas de charge de service obligatoire ce qui confère aux maquettes des formations de santé une spécificité particulière.

Les modifications de maquettes présentées sont validées avec 45 voix pour et 5 abstentions.

III.10.- Modalités de Contrôle des Connaissances

(cf document en annexe)

M. CREMOUX rappelle que la grande majorité des MCC sont votées par les conseils des composantes qui ont reçu la délégation du CAc et que seules les MCC concernant des formations inter-composantes telles que celles de LAS ou celles des MSc IDEX qui ne sont pas rattachés à une composante particulière sont donc votées en CAc.

Les Modalités de Contrôle des Connaissances présentées sont validées avec 465 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

M. CREMOUX répond enfin à M. LEGRAND que l'ensemble des MCC de LAS a bien été remonté par les composantes concernées et vérifié par le SPOF.

III.11.- Bilan Parcoursup

M. CREMOUX fait part des informations éditées au 8 septembre et précise que la phase complémentaire court jusqu'au 16 septembre. (cf documents en annexe)

En termes de nombre de candidats estimés sans réponse il est constatés des résultats meilleurs que les années précédentes.

Le premier tableau présenté fait apparaître un bilan par formation pour les licences, doubles-licences et BUT. Les formations les plus demandées sont comme les années précédentes : LAS, STAPS, Droit, Sciences de la Vie, Economie-Gestion, et pour cette année le PPPE.

Le second document est un état comparatif global du nombre de vœux émis sur Parcoursup pour intégrer l'Université. Il se décompose en 3 graphiques : les candidats sur liste d'attente, le nombre de candidats appelés et le nombre d'admissions refusées par les étudiants. Au 8 septembre 2022 seuls 310 vœux étaient encore en attente (un candidat pouvant maintenir plusieurs vœux en attente) alors qu'au 15 octobre 2021 plus de 6 000 vœux étaient encore en attente. Il précise suite à l'intervention de Mme HERITIER que la seule nouveauté apportée cette année a consisté dans un classement des vœux en attente.

M. AZOULAY indique que seules comme chaque année les mêmes filières ont encore des listes d'attente (Psychologie, Economie-Gestion, LAS et STAPS).

Aux interrogations de M. BLANC, M. CREMOUX fait part du constat selon lequel la filière scientifique attire chaque année de moins en moins d'étudiants et M. AZOULAY ajoute que cette crise s'étend désormais aux classes préparatoires aux grands écoles à l'exception de quelques lycées prestigieux qui conservent une certaine attractivité.

A Mme FEDELE qui souhaite savoir si tous les candidats de l'académie de Nice ont eu un vœu accepté sur Parcoursup, M. CREMOUX indique qu'il ne peut avoir un accès direct à cet indicateur mais qu'un bilan est adressé chaque année par le Rectorat qui comporte ce type d'information et que ce document pourra être diffusé.

IV.- Politique Doctorale

IV.12.- Modification de la Charte du Doctorat, des statuts et du règlement intérieur du Collège des Études Doctorales (CED)

Annexe « Arrêté du 25 Mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 Août 2022 »

Annexe « Charte du Doctorat 2022 »

Annexe « Statuts du CED UCA 2022 »

Annexe « Règlement Intérieur CED UCA 2022 »

Annexe « Procès-Verbal du Collège des Études Doctorales du 09.09.2022 »

Intervenante :

Mme Pascale STEICHEN, Vice-Présidente Politique Doctorale

M. Noël DIMARCQ rappelle que l'ajout de ce point à l'ordre du jour a été validé en début de séance. Il laisse la parole à Mme Pascale STEICHEN pour sa présentation.

Celle-ci indique que les modifications de la Charte du Doctorat, des statuts et du règlement du Collège des Écoles Doctorales (CED) sont la conséquence de la modification de l'Arrêté du 25 Mai 2016 par l'arrêté du 26 Août 2022 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de Doctorat. Le Collège des Études Doctorales du 9 Septembre 2022 a donné un avis favorable à l'unanimité à la Charte du Doctorat, les statuts et le règlement intérieur modifiés.

Elle mentionne les objectifs principaux de la modification de l'arrêté du 25 Mai 2016 :

- Offrir des conditions d'accueil plus diversifiées aux doctorants
- Renforcer les missions des écoles doctorales
- Mettre en œuvre les principes de l'intégrité scientifique tout au long du parcours doctoral
- Renforcer l'accompagnement du doctorant tout au long de la préparation de la thèse

L'arrêté du 26 Août 2022, précise que le doctorant, en plus du travail effectué dans l'unité de recherche rattachée à l'école doctorale dans laquelle il est inscrit, peut également réaliser ses travaux au sein de divers organismes, notamment des établissements publics industriels et commerciaux ayant des missions de recherche, des établissements privés de formation ou de recherche, des fondations de recherche privées, des entreprises privées ou des administrations.

Elle indique que certaines missions des écoles doctorales qui n'étaient pas encore ajoutées à la Charte du Doctorat ont été intégrées à celle-ci. De plus, de nouvelles missions découlant de l'arrêté du 26 Août 2022 ont été inscrites dans la Charte du Doctorat, notamment :

- Veiller à ce que chaque doctorant reçoive une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique
- Sensibiliser les doctorants aux enjeux de la science ouverte
- Mettre en place des comités de suivi individuel de thèse dès la fin de la 1ère année
- Proposer aux directeurs de thèse et aux encadrants un accompagnement spécifique visant à prévenir toute forme de discrimination ou de violence
- Participer aux enquêtes du ministère de l'enseignement supérieur
-

Mme Pascale STEICHEN mentionne également l'intégration des principes éthiques dans la Charte du Doctorat. (Cf. Annexe : Charte du Doctorat modifiée). Elle précise qu'Université Côte d'Azur propose déjà en son sein une formation à l'éthique de 3 heures obligatoires pour les doctorants.

D'autre part, elle indique qu'à l'issue de la soutenance, le docteur devra prêter serment et la prestation ou le refus de prestation seront mentionnés dans le Procès-Verbal de soutenance.

Les missions du comité de suivi de thèse sont également renforcées dans le règlement intérieur du Collège des Études Doctorales (CED). Il pourra avoir lieu avant l'inscription en 2ème année alors que jusqu'à présent il n'était obligatoire que pour l'inscription en 3ème année.

Le comité de suivi sera composé d'au moins :

- un membre spécialiste de la discipline
- un membre non spécialiste de la discipline
- dans la mesure du possible, un membre extérieur à l'établissement

Les entretiens seront organisés en trois étapes :

- présentation de l'état d'avancement de ses travaux par le doctorant
- entretien avec le comité
- entretien du Comité avec la direction de thèse sans le doctorant.

Dorénavant, le comité de suivi est également dans l'obligation de signaler à l'école doctorale toute forme de conflit, harcèlement moral, sexuel ou agissement sexiste. L'école doctorale procèdera ensuite à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Enfin, Mme Pascale STEICHEN apporte deux précisions concernant certaines dispositions de la Charte du Doctorat et du règlement intérieur du CED.

La cotutelle internationale de thèse est désormais mentionnée dans le règlement intérieur du CED et la procédure de médiation et conciliation a été légèrement amendée.

La première étape de conciliation a été assouplie dans la Charte du Doctorant et des précisions ont été apportées concernant le signalement des violence sexistes et sexuelles à la cellule d'écoute. En outre, en cas de refus de réinscription, le doctorant peut saisir le Conseil Académique pour un second avis.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Pascale STEICHEN pour sa présentation et laisse la parole aux Conseillers et Conseillères.

Une conseillère s'interroge sur l'article 19 de l'arrêté du 26 Août 2022 concernant la prise en charge de l'impression du manuscrit de thèse par l'établissement.

M. Pascale STEICHEN indique que cette disposition était déjà mise en œuvre depuis 2016. Elle précise qu'habituellement ce sont les unités de recherche qui procèdent à l'impression des manuscrits de thèse.

M. Noël DIMARCQ complète la réponse de M. Pascale STEICHEN en mentionnant que certains laboratoires font appel à la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI) si leur budget ne permet pas de supporter ces coûts.

Une conseillère s'interroge également sur la présence du directeur de thèse lors de l'entretien de suivi.

Mme Pascale STEICHEN confirme que le directeur de thèse n'est pas présent lors du premier entretien avec le Doctorant.

Une conseillère s'interroge sur la composition du Comité du Suivi.

Mme Pascale STEICHEN, indique que l'arrêté est interprété avec une composition minimum de 2 membres auquel s'ajoutera, dans la mesure du possible, un membre extérieur.

M. Noël DIMARCQ propose aux Conseillers et Conseillères d'apporter un avis favorable à la Charte du Doctorat telle que présentée en Conseil Académique (cf. Annexe : Charte du Doctorat).

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la Charte du Doctorat telle que présentée en séance du Conseil Académique du 15 Septembre 2022 (cf. Annexe : Charte du Doctorat 2022) - (46 voix POUR – 1 voix CONTRE)

M. Noël DIMARCQ propose aux Conseillers et Conseillères d'apporter un avis favorable aux statuts et au règlement intérieur du Collège des Études Doctorales (CED) tels que présentés en Conseil Académique (cf : Annexe : Statuts Statuts CED UCA 2022 et règlement intérieur du CED UCA 2022).

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité aux statuts et au règlement intérieur du Collège des Études Doctorales (CED) tels que présentés en séance du Conseil Académique du 15 Septembre 2022 (cf. Annexe : statuts CED UCA 2022 et règlement intérieur CED UCA 2022) - (45 voix POUR – 1 voix CONTRE – 1 ABSTENTION)

La Charte du Doctorat, les statuts et le règlement intérieur du Collège des Études Doctorale seront validés par une délibération du Conseil d'Administration du 20 Septembre 2022.

V.- Recherche

V.13.- Changement de la direction de l'École Doctorale Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA)

Annexe « Lettre de candidature – Mme Giovanna TISSONI »

Annexe « Avis du Conseil de l'ED SFA du 28.06.22 »

Annexe « CV Mme Giovanna TISSONI »

Intervenante :

Mme Pascale STEICHEN, Vice-Présidente Politique Doctorale

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à Mme Pascale STEICHEN pour son intervention.

Mme Pascale STEICHEN rappelle que Mme Elisabeth Taffin de Givenchy est actuellement la directrice de l'École Doctorale Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA). Son mandat prendra fin au 31 décembre 2022.

Elle présente la candidature de Mme Giovanna TISSONI, Professeure à l'Institut de Physique de Nice (INPHYNI / UMR 7010) pour la direction de l'ED SFA. Elle indique que le Collège des Études Doctorales du 28 Juin 2022 a donné un avis favorable à l'unanimité à la candidature de Mme Giovanna TISSONI en tant que directrice de l'École Doctorale SFA.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la nomination de Mme Giovanna TISSONI, PR, en tant que directrice de l'École Doctorale Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA) à compter du 1er Janvier 2023.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de Mme Giovanna TISSONI, PR, en tant que directrice de l'École Doctorale Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA) à compter du 1er Janvier 2023. (40 voix POUR – 5 ABSTENTIONS)

M. Noël DIMARCQ remercie chaleureusement Mme Elisabeth TAFFIN de GIVENCHY pour son investissement dans la direction de l'École Doctorale SFA.

V.14.- Changement de la direction de l'École Doctorale Sciences des Technologies de l'Information et de la Communication (STIC)

Annexe « Lettre de candidature - M. Jean-Paul COMET »

Annexe « Extrait de Procès-Verbal du Conseil de l'ED STIC du 04.07.22 »

Annexe « CV de M. Jean-Paul COMET »

Intervenante :

Mme Pascale STEICHEN, Vice-Présidente Politique Doctorale

Mme Pascale STEICHEN rappelle que Mme Claire Migliaccio est actuellement la directrice de l'École Doctorale Sciences des Technologies de l'Information et de la Communication (STIC). Son mandat prendra fin au 14 janvier 2023.

Mme Pascale STEICHEN présente la candidature de M. Jean-Paul COMET, Professeur à I3S (UMR 7271) pour la direction de l'ED STIC. Elle indique que le Conseil des Études Doctorales du 4 Juillet 2022 a donné un avis favorable à l'unanimité à la candidature de M. Jean-Paul COMET en tant que directeur de l'École Doctorale STIC.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la nomination de M. Jean-Paul COMET, PR, en tant que directeur de l'École Doctorale Sciences des Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) à compter du 15 Janvier 2023.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de M. Jean- Paul COMET, PR, en tant que directeur de l'École Doctorale Sciences des Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) à compter du 15 Janvier 2023. (36 voix POUR – 2 VOIX CONTRE - 3 ABSTENTIONS)

M. Noël DIMARCQ tient également à remercier chaleureusement Mme Claire MIGLIACCIO pour son investissement dans la direction de l'École Doctorale STIC.

V.15.- Changement de la direction et direction adjointe de l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC / UMR 7275)

Annexe « Compte rendu du Conseil de Laboratoire de l'IPMC du 24.06.22 »

Annexe « CV de M. Florian LESAGE »

Annexe « CV de Mme Hélène MARIE »

Annexe « Lettre d'acceptation de M. Florian LESAGE et de Mme Hélène MARIE »

M. Noël DIMARCQ rappelle que l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC / UMR 7275) est une unité mixte de recherche entre le CNRS et Université Côte d'Azur située à Sophia Antipolis.

C'est une unité de Recherche qui mène des travaux de recherche notamment en Biologie, Pharmacologie, Immunologie et Neurosciences Computationnelles.

Le directeur actuel, M. Jean Louis NAHON, terminera son mandat au 31 Mars 2022 en lien avec son départ à la retraite.

M. Florian LESAGE, DR INSERM et directeur adjoint de l'IPMC depuis 2018 est proposé comme directeur par intérim de l'IPMC. Il est responsable d'une équipe de l'IPMC sur les canaux ioniques et bénéficie d'une reconnaissance internationale pour ses activités de recherche.

Mme Hélène MARIE, DR CNRS est proposée en tant que directrice adjointe par intérim de l'IPMC. Elle est coresponsable de l'équipe physiopathologie des circuits neuronaux et du comportement et bénéficie également d'une reconnaissance internationale pour ses activités de recherche.

Le Conseil de laboratoire de l'IPMC du 24 Juin 2022 a donné un avis favorable à l'unanimité à la nomination de M. Florian LESAGE et de Mme Hélène MARIE en tant que directeur et directrice adjointe par intérim de l'IPMC.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la nomination de M. Florian LESAGE et de Mme Hélène MARIE en tant que directeur et directrice adjointe par intérim de l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC / UMR 7275) à compter du 1er Avril 2023 et jusqu'au 31 Décembre 2023.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination en tant que directeur et directrice adjointe par intérim de l'Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC / UMR 7275) de M. Florian LESAGE, DR et de Mme Hélène MARIE, DR, à compter du 1^{er} Avril 2023 et jusqu'au 31 Décembre 2023. (37 voix POUR – 4 ABSTENTIONS).

M. Noël DIMARCQ remercie très chaleureusement M. Jean Louis NAHON pour son travail remarquable avec M. Florian LESAGE à la direction de l'IPMC.

IV.16.- Changement de la direction adjointe du laboratoire Base, Corpus, Langage (BCL / UMR 7320)

Point reporté à une date ultérieure.

V.17.- Renouvellement de la composition du Comité d'Éthique de la Recherche (CER)

Annexe « Composition actuelle du CER »

Annexe « Composition par Collège du CER »

Annexe « Renouvellement CER : Motifs et Proposition de vote »

M. Noël DIMARCQ laisse la parole à M. Yves Strickler, Président du Comité d'Éthique de la Recherche (CER).

M. Yves STRICKLER précise que sept membres du comité sont éligibles pour un renouvellement de leur mandat. Parmi ceux-ci, deux d'entre eux ne souhaitent pas le renouveler. (Cf. Renouvellement CER : Motifs et Proposition de vote)

Les membres souhaitant renouveler leurs mandats sont les suivants :

- Mme Aline CABASSON au titre du collège STIC
- Mme Marie-Noële MAGNIÉ MAURO au titre du collège SVS
- M. Jean-Pierre MERLET au titre de « Membre Comité éthique »
- Mme Nathalie ROCHET au titre de Membre CPP
- M. Tobias SCHEER au titre du collège SHS

M. Yves STRICKLER présente également les deux membres nommés au titre du collège DEG :

- M. Éric GUERCI
- M. Bernard SINCLAIR-DESGAGNE

Il souhaite également remercier vivement Mme Agnès FESTRÉ et Mme Béatrice TOUSTOU pour leur investissement dans les missions qui leur ont été confiées au sein du CER durant leur mandat.

M. Yves STRICKLER indique que, depuis la dernière modification des statuts du CER, c'est le Conseil Académique qui est l'instance compétente pour valider le renouvellement des membres du CER. Le bilan annuel du Comité sera également présenté devant le Conseil Académique dans le courant du mois de Décembre.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Yves STRICKLER pour sa présentation et laisse la parole aux Conseillers et Conseillères.

Un conseiller s'interroge sur les disciplines représentées dans le Comité d'Éthique de la Recherche.

M. Yves STRICKLER indique que la composition du Comité était calquée sur celle des Comités d'Éthique pour la Recherche non interventionnelle (CERNI) lorsqu'il a pris ses fonctions.

La composition du CER s'est étoffée afin de répondre au mieux aux demandes qui lui sont présentées.

Suite à de nombreuses demandes en médecine, la composition du CER a évolué pour accueillir 3 médecins supplémentaires afin que les dossiers soient évalués par des experts du domaine.

M. Yves STRICKLER indique également qu'un sociologue, un avocat, un philosophe ont aussi rejoint le CER pour assurer une meilleure couverture des thématiques au sein du Comité.

Un conseiller s'interroge sur la saisine du Comité d'Éthique par rapport au Comité de Protection de la Personne pour les dossiers extérieurs.

M. Yves STRICKLER précise que le Comité d'Éthique de la Recherche n'examine pas les dossiers extérieurs à l'exception de ceux de régions dans lesquelles il n'y a pas de Comité d'Éthique. Les dossiers extérieurs sont étudiés par un Comité de Protection de la Personne. Il souligne que les dossiers soumis au CER doivent être présentés par un titulaire de l'Établissement.

Une conseillère s'interroge concernant les experts extérieurs dans le Comité d'Éthique de la Recherche d'Université Côte d'Azur (CER).

M. Yves STRICKLER confirme que le CER peut faire appel à des experts extérieurs ou des invités. Comme précisé dans l'article 2.1 des statuts du CER, « des invités occasionnels peuvent être conviés pour une ou plusieurs séances du CER, en raison de leurs compétences, sur invitation du président ou à la demande d'un tiers des membres du comité. Chaque EUR d'Université Côte d'Azur désigne en son sein une personne en qualité d'expert pouvant être sollicité par le CER. ». Il souligne également l'utilisation d'un canevas qui sera présenté au Conseil Académique et qui facilite le traitement des dossiers auprès du CER.

Il précise que le Comité de Protection des Personnes (CPP) fait l'objet d'une saisine obligatoire alors que celle du CER est facultative à l'exception de la demande de certains éditeurs qui exigent l'avis d'un Comité d'Éthique pour la publication d'un article.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la nouvelle composition du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) présentée en séance du Conseil Académique ce jour.

Il souhaite également remercier chaleureusement M. Yves STRICKLER pour son investissement et la dynamique engagée au sein du CER.

Le Conseil Académique adopte à la majorité à la nouvelle composition du Comité d'Éthique de la Recherche (CER) présentée en séance du Conseil Académique le 15 Septembre 2022 (cf. Annexe : Renouvellement CER : Motifs et Proposition de vote) - (29 voix POUR – 5 voix CONTRE - 3 ABSTENTIONS).

M. Noël DIMARCQ lève la séance et indique que le prochain Conseil Académique Plénier se tiendra le 13 Octobre 2022.

M. Noël DIMARCQ
Vice-Président Recherche et Innovation